



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Me Jean-François Milot, président d'élection, aux électrices et électeurs de la Ville de Terrebonne que :

Le poste de mairesse ou maire de la Ville de Terrebonne et le poste de conseillère ou conseiller pour chacun des seize (16) districts électoraux de la Ville de Terrebonne sont ouverts aux candidatures.

Les formulaires de déclaration de candidature aux postes de mairesse ou maire de la Ville de Terrebonne et de conseillère ou conseiller de la Ville de Terrebonne sont disponibles au Bureau du président d'élection situé au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, J6W 1B5, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ainsi que sur le site Internet elections.ville.terrebonne.qc.ca/candidats.

Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au Bureau du président d'élection durant les heures normales d'ouverture des bureaux mentionnées plus haut, du **vendredi 17 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021**.

À NOTER : Le **vendredi 1^{er} octobre 2021**, le bureau sera ouvert de **9 h à 16 h 30** sans interruption.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre **9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **dimanche 7 novembre 2021**

Jours de vote par anticipation : **samedi 30 octobre 2021**
dimanche 31 octobre 2021

Jours de vote au Bureau du président d'élection : **mardi 2 novembre 2021**
mercredi 3 novembre 2021

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le **dimanche 17 octobre 2021** et le **mercredi 27 octobre 2021**, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021
Page 2

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le **mercredi 27 octobre 2021**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **lundi 11 octobre 2021** ou dès que possible si la demande est effectuée après cette date.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au Bureau du président d'élection au plus tard le **vendredi 5 novembre 2021, à 16 h 30**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

J'ai nommé Me Laura Thibault pour agir à titre de secrétaire d'élection ainsi que M. Daniel Leduc et Me Louis-Alexandre Robidoux pour agir à titre d'adjoints au président d'élection.

Vous pouvez rejoindre le Bureau du président d'élection aux coordonnées suivantes :

Bureau du président d'élection
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne (Québec) J6W 1B5
Tél.: (450) 471-3370
Courriel : infoelections@ville.terrebonne.qc.ca

Donné à Terrebonne, ce 15^e jour du mois de septembre 2021.

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION,



Me Jean-François Milot, avocat